



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 22 décembre 2021 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits de Femmes de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 2017 portant exécution des articles 36, § 1^{er}, 40, alinéa 1^{er}, et 47, 2^o, du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement de secteur professionnel des Arts de la scène', portant le numéro 70.756/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 21 janvier 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.